

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

☎ 05.62.79.86.16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres
- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 5

L'an deux mille dix-neuf et le 31 janvier à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 25 janvier, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, vice-Présidente.

Etaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE GUEDES, MME NADINE MAURIN, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, MME MONIQUE BEZOS, MME RAYMONDE CORBON, MME MICHELE CHAVE

Etaient absents ayant donné procuration : M. JOËL FEULLERAT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME CHRISTIANE FARRUGIA (Pouvoir donné à MME RENEE HUMEAU), MME ISABELLE DIAZ (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME MARIE BIRE (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON LABRIC), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN),

Était absent excusé : M. MARC PERE,

DÉLIBÉRATION 2019/04

Objet : Convention de partenariat avec L'Association Familiale Intercantonale - AFC

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par délibération en date du 17 décembre 2017, le CCAS a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association Familiale Intercantonale (AFC) conclue en décembre 2016, afin de permettre l'accessibilité des groupes d'échanges proposés aux aidants en délocalisant l'action de leur plateforme sur la Commune de L'Union.

Pour l'année 2019, l'AFC propose de mettre en place sur la Commune de L'Union une formation à destination des aidants qui accompagnent un proche atteint par une maladie neurodégénérative.

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'AFC et le CCAS de L'Union pour l'organisation de ce stage d'information et d'accompagnement des aidants familiaux.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS

- D'approuver la convention de partenariat,
- De l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la convention de partenariat,
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente à signer cette convention ainsi que tous documents afférents au projet.

La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,

- Transmis le 4 - FEV. 2019
- Affiché le 4 - FEV. 2019

